

La Corse, seule région de France à résister au fichage numérique des élèves

Les 51 élus de l'assemblée de Corse sont désormais « fichés » au ministère de l'Éducation nationale. Depuis qu'ils ont approuvé, à l'unanimité, la motion des communistes pour s'opposer au fichage numérique des élèves du primaire, le ministère de l'Éducation ne décolère plus. Pourquoi la Corse est la seule région de France à se prononcer aussi sévèrement contre le « fichage numérique » des élèves ? L'incompréhension règne dans la sphère ministérielle. La crainte aussi. « Cette motion risque de relancer la polémique au niveau national », confie un fonctionnaire, étonné par la réaction des conseillers territoriaux. D'autant plus que le collectif national de résistance à base élèves (CNRBE) a « applaudi les élus corses » et invite les autres assemblées à « suivre l'exemple corse ».

Une remise à plat du système informatique

Lors de la dernière session de l'assemblée de Corse, Viviane Biancarelli, au nom des élus communistes du Front de gauche, avait proposé, vendredi 27 mai en fin de séance, cette motion qui s'oppose « au fichage numérique des enfants et des jeunes, institué dans l'Éducation nationale ». L'élue communiste considérait que « l'immatriculation des enfants dès la maternelle et l'instauration d'une traçabilité des parcours individuels à travers le livret personnel des compétences sont dangereuses pour les libertés publiques et contraires à la mission de l'école ». Elle estime également qu'une « telle architecture de base de données personnelles et aisément interconnectables dépasse le cadre de ce qui est nécessaire à l'action pédagogique ».

« Une motion régressive intellectuellement »

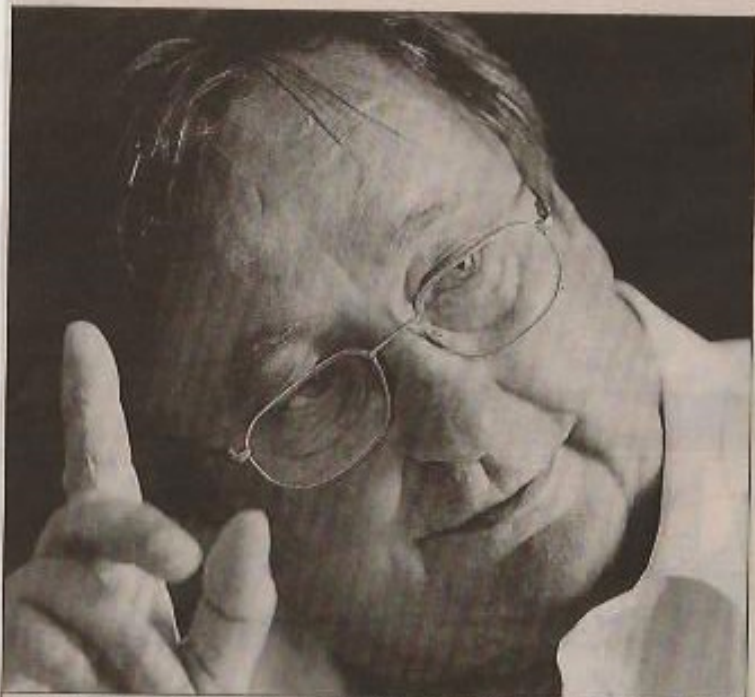
Le texte fait tousser le ministère de l'Éducation nationale. Le directeur de cabinet du ministre s'est manifesté, par téléphone, dès le 28 mai auprès du recteur de l'académie : « Il était ahuri en découvrant cette unanimité autour d'un texte qui n'est pas d'actualité », affirme Michel Barat. « C'est incompré-

hensible », s'étonne le recteur. « C'est la seule région de France à s'opposer au logiciel base élèves. Les élus corses sont probablement ignorants de ce qui s'est passé il y a deux ans. Ils sont sur une bataille dépassée. Le logiciel a été modifié. Le ministère de l'Éducation nationale a réduit le périmètre d'informations. Base élève est validé par la Cnil et le conseil d'État. Aujourd'hui, ce logiciel est sécurisé et très contrôlé. On y traite beaucoup moins d'informations que dans les fichiers de la sécurité sociale ou dans les ordinateurs du conseil général. Et sans la moindre concertation sur le système informatique mis en cause, les élus votent une motion régressive culturellement, pédagogiquement et intellectuellement ».

L'académie ne tiendra pas compte de ce que Michel Barat considère comme « un vœu qui n'est pas pieux ». « Sans ce logiciel nous sommes dans l'incapacité de gérer les élèves, de préparer la rentrée scolaire et d'organiser la rentrée 2012. La gestion de la cantine, des bourses, des transports scolaires... Tout est remis en cause. C'est la paralysie totale du système éducatif ». Le recteur est catégorique : « C'est une absurdité. Certains pensent peut-être qu'il est temps de revenir à plus d'efficacité avec les grands registres manuels... Si on suivait cette motion, ce serait une régression technique considérable ».

« On frise l'absurde »

Que contient ce logiciel ? Des informations sur le nom, le niveau, la classe et le parcours de l'élève. La nationalité n'y figure pas. Seuls le directeur de l'école, l'inspecteur de circonscription et l'inspecteur d'académie ont accès à ces données. Le fichier n'est pas partagé avec d'autres administrations. Il n'y a aucune connexion, pas même avec le rectorat. Les services du rectorat ont accès à des données strictement anonymes (le nom de l'enfant est effacé). Et en fin de scolarité (CM2), le fichier de l'élève est détruit. « Si les élus craignent que l'on repère les personnes en situation clandestine, ils se trompent complètement. La nationalité ne figure pas sur les fiches.



Michel Barat : « Si on suivait cette motion, ce serait une régression technique considérable. Sans ce logiciel, nous sommes dans l'incapacité de gérer les élèves ».

[Photo P.-A.F.]

Je crois qu'on frise l'absurde dans cette histoire ». À tel point que, face à l'unanimité recueillie par la motion, le recteur doute que chacun ait mesuré le bien-fondé de son vote : « Cette motion repose sur la méconnaissance, elle a sûrement été votée tard dans la soirée par des élus fatigués. Ils ne m'ont même pas posé la question sur le système informatique mis en cause. C'est regrettable,

j'aurais pu leur éviter cette maladresse ».

Après la polémique sur l'internet d'excellence, voilà une nouvelle « affaire » qui s'ajoute à un malentendu entre la collectivité et le rectorat. Un cumul qui en fin d'année scolaire donnerait lieu à une appréciation du genre « *Doit se ressaisir* ».

PAULE CASANOVA

Ce que réclame la motion

Le texte de l'assemblée de Corse demande à l'État de se conformer aux observations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU du 12 juin 2009.

Ce comité recommande « *que seules des données anonymes soient entrées dans les bases de données* ». Craignant l'interconnexion de tous les fichiers, il enjoint le ministère à renoncer à l'immatriculation des enfants et à l'utilisation des bases de données personnelles.

Les élus territoriaux prennent la défense des directeurs d'école qui ont refusé d'enregistrer des enfants dans le BE1D (sa dénomination officielle).

Allant plus loin, ils demandent la levée des sanctions à leur encontre, en invitant le gouvernement à organiser une « *remise à plat de tout le système informatique de l'Éducation nationale* ».

Ce afin de permettre un vrai débat « *sur l'utilisation des technologies numériques dans le service public d'éducation* ».

Bref, c'est une descente en flèche de la base élève du ministère.

L'assemblée de Corse, par son unanimité, a estimé qu'il faisait totalement fausse route.